

## Les effets sur le témoin

Le jeune témoin peut se sentir en danger :

- Constat d'impunité face à la répétition des actes
- Sentiment d'insécurité
- Perte de confiance envers les adultes
- Peur d'être exclu
- Remise en question des valeurs inculquées s'il ne constate aucune réaction de la part des adultes
- Sentiment de culpabilité
- Renforcement ou participation aux comportements harceleurs.

Il convient que les adultes accompagnent les témoins dans la démarche de la dénonciation. (Rappel des obligations du citoyen de la République : ne pas aider la victime est considéré comme non-assistance à personne en danger).

## Les effets sur l'auteur

Si aucune action ne modifie le comportement de l'auteur, les conséquences suivantes sont à craindre :

- Poursuite des comportements agressifs ou à risques
- Restriction des apprentissages pro-sociaux (absence d'empathie...)
- Intégration scolaire compromise (exclusion, échec scolaire...)
- Inscription au casier judiciaire si dépôt de plainte

## Parents, comment réagir ?

Que votre enfant soit victime, auteur ou témoin, votre rôle est essentiel.

- Dès les premiers signes, encouragez-le à vous rapporter les faits
- Rappelez-lui les règles « du bien vivre ensemble »
- Il est nécessaire d'en informer le référent communal et, dans un même temps, le personnel de l'éducation nationale
- Expliquez à votre enfant l'ensemble de vos démarches pour qu'il se sente soutenu et accompagné
- Votre enfant peut avoir besoin d'un soutien psychologique, n'hésitez pas à consulter rapidement un professionnel.
- Le référent harcèlement communal peut vous aider dans l'ensemble de vos démarches, n'hésitez pas à le consulter.

**Que votre enfant soit  
victime, témoin ou auteur,  
ne laissez pas le harcèlement  
se produire sans réagir !**

**Votre référent harcèlement  
reste disponible pour  
vous accompagner**



[uep@ville-st-thibault.fr](mailto:uep@ville-st-thibault.fr)  
**01 60 31 73 20**  
**06 03 96 94 90**

Parents,  
agissons ensemble

# CONTRE LE HARCÈLEMENT



## Harceler, c'est...

La volonté  
de nuire

La  
répétition

L'incapacité  
de se défendre

La  
disproportion  
des forces

**Chaque enfant doit être protégé  
contre toute forme de violence**

(article 9. Convention des droits de l'enfant)



## Définition du harcèlement

Le harcèlement se définit comme une forme de violence constituée d'actes agressifs intentionnels, caractérisés par la répétition et l'abus systématique de pouvoir, perpétrés par un individu ou un groupe d'individus à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule.

## Le cyber harcèlement

Le cyber harcèlement est une forme de harcèlement exercée via les médias numériques. Le jeune devient une victime 7 jours/7 et 24 heures/24. Des traces informatiques permettent d'identifier les agresseurs : il faut les dénoncer !

## Les effets sur la victime

La victime a tendance à se replier sur elle-même. Quelques signes doivent alerter, comme :

- Changement brutal de comportement
- Atteintes à l'intégrité physique
- Baisse des résultats scolaires
- Peur de se rendre à l'école
- Troubles du sommeil
- Perte d'appétit
- Troubles de la concentration
- Retrait, isolement
- Anxiété, stress
- Perte de l'estime de soi
- Symptômes dépressifs avec des risques suicidaires

Ne jamais prendre à la légère ce qu'un enfant/jeune peut nous confier. L'écoute et l'accompagnement sont primordiaux.

